

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 19-2025

Portant réservation du jeu de boules place du Tricot

Le 01/03/2025 de 10h00 à 14h00

Le Maire de Gréolières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L.2213-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

Vu le Code de la route,

Vu l'Arrêté n° 45-2023 portant délégation de fonction et de signature de Monsieur Constantin GIUGE 2^{er} adjoint, sur la sécurité,

Considérant que M DARSONVAL éric souhaite rendre un hommage à Chantal Vergnet, il convient de réserver l'emplacement du jeu de boules place du Tricot à cet usage comme ci-après ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Deux tables seront installées sur la place du Tricot,

Le Samedi 01 mars 2025 de 10h00 à 14h00

ARTICLE 2 : Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Séranon, et l'adjoint délégué, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié en la forme administrative.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SERANON
- M DARSONVAL éric

Fait à Gréolières, le 27 février 2025

Pour le Maire et par délégation
Le 2ème adjoint
Constantin Giuge.



Certifié exécutoire
compte tenu de la
publication en
mairie le :

28/02/2025

Le Maire,
Marc MALFATTO

